

Faits et Chiffres : Janvier 1997

LES ATTITUDES ET LES PERCEPTIONS DE LA POPULATION DU QUÉBEC À L'ÉGARD DES SYSTÈMES PÉNAL ET CORRECTIONNEL

Cette étude a été réalisée à la demande du ministère de la Sécurité publique en 1996 par le Groupe Léger & Léger inc. Le présent texte n'est qu'un condensé du rapport intitulé **Étude sur les connaissances, attitudes et perceptions de la population du Québec à l'égard du système correctionnel québécois** avec comme directeur de projet monsieur André Breton.

Approche méthodologique et objectifs

Les données contenues et analysées au sein de l'étude précitée sont basées sur les informations recueillies par voie de sondage au moyen d'entrevues téléphoniques réalisées au cours du mois de février 1996 auprès d'un échantillon représentatif de 1008 Québécois et Québécoises, âgés de 18 ans ou plus et pouvant s'exprimer en français ou en anglais. Les entrevues ont été effectuées à l'aide d'un questionnaire composé de 21 variables portant sur les domaines suivants: le niveau de sécurité perçu, la connaissance du système correctionnel administré par le palier gouvernemental provincial, le recours au système de justice pénale et certaines données socio-démographiques. Les résultats présentés d'un point de vue global sont statistiquement fiables, la marge d'erreur échantillonnale s'établissant à $\pm 3,1 \%$ et ce, 19 fois sur 20.

Les objectifs poursuivis par cette étude sont les suivants:

1. d'évaluer le sentiment de sécurité générale prévalant au sein de la population en regard de la commission possible de certaines infractions dans leur quartier;
2. de mesurer le niveau d'information de la population à l'égard de certaines particularités du système correctionnel sous la responsabilité du gouvernement du Québec;
3. d'évaluer le niveau de tolérance de la population face à une utilisation accrue des mesures sentencielles autres que l'incarcération pour les personnes ayant été trouvées coupables de délits mineurs;
4. de mesurer la volonté d'implication de la population dans le processus de réinsertion sociale des personnes contrevenantes.

L'analyse des résultats obtenus de ce sondage permet de dégager les conclusions suivantes:

Neuf Québécois sur dix se sentent en sécurité

Par rapport aux vols et aux agressions, neuf Québécois sur dix se sentent très (34,5 %) ou assez (56,1 %) en sécurité dans leur quartier ou dans les environs de l'endroit où ils demeurent (voir tableau 1).

Tableau 1

Q.1. Ma première question concerne les vols et les agressions. Dans votre quartier où vous demeurez, vous sentez-vous...? (n=1008)

	(%)
Très en sécurité	34,5
Assez en sécurité	56,1
Peu en sécurité	7,5
Pas du tout en sécurité	1,8

Le sentiment de sécurité est significativement plus prononcé parmi les résidents des régions situées à l'extérieur des grands centres, les hommes, les personnes ayant effectué des études de niveau universitaire et enfin, celles ayant un revenu familial élevé (de 60 000 \$ à 80 000 \$). À l'inverse, les répondants ayant les caractéristiques suivantes se sentent

peu ou pas en sécurité. Il s'agit davantage des résidents de l'Île de Montréal, des personnes âgées de 45 à 54 ans de même que celles de 65 ans ou plus, des personnes ayant effectué des études de niveau primaire et des personnes disposant d'un revenu familial inférieur à 20 000 \$.

Un Québécois sur cinq a été victime d'un acte criminel

Un Québécois sur cinq (20,5 %) signale que lui ou un de ses proches a été victime d'un crime comme un vol ou une agression physique au cours des douze derniers mois (voir tableau 2).

Cette proportion est significativement plus élevée chez les personnes âgées entre 25 et 44 ans, les gens plus scolarisés (niveaux collégial et universitaire) et les personnes disposant d'un revenu familial élevé (60 000 \$ et plus).

À l'inverse, la victimisation est moins présente chez les gens plus âgés (55 ans et plus) et les personnes moins scolarisées. Dans l'ensemble, les caractéristiques socio-démographiques significatives rencontrées chez le profil des personnes victimisées et celui des personnes plus insécures sont les mêmes mais elles sont inversées. À titre d'illustration, la scolarité est une variable significative présente chez les deux groupes. En ce sens, on retrouve plus de gens scolarisés chez les personnes victimisées et plus de gens moins scolarisés chez les personnes insécures.

Par ailleurs, le fait d'avoir vécu un crime ou une agression durant la dernière année a une incidence importante sur le sentiment de sécurité qu'on éprouve. En effet, alors que seulement 22,1 % des répondants dont c'est le cas disent se sentir très en sécurité dans leur quartier (comparativement à 34,5 % dans l'ensemble), on constate que 17,8 % disent se sentir peu ou pas du tout en sécurité (ensemble: 9,3 %).

Les personnes contrevenantes condamnées à l'emprisonnement qui sont en liberté surveillée: trois Québécois sur cinq pensent qu'elles ne représentent pas une véritable menace

La majorité des Québécois, soit 60,6 % ne pensent pas que les personnes contrevenantes actuellement en liberté surveillée et qui ont été condamnées pour des délits mineurs à des peines d'emprisonnement de moins de deux ans représentent une véritable menace pour la sécurité de la population en général. (voir tableau 3)

Tableau 2

Q.2. Est-ce que, depuis les douze derniers mois, vous ou une personne très proche de vous avez été victime d'un crime comme un vol, une agression ou des violences physiques ? (n=1008)

	(%)
Oui	20,5
Non	79,5

Tableau 3

Q.3. Actuellement, des détenus qui ont été condamnés pour des petits délits à des peines d'emprisonnement de moins de deux ans sont en liberté surveillée à l'extérieur des prisons. Par rapport à la sécurité de la population, direz-vous que cette situation constitue...? (n=1008)

	(%)
Une très forte menace	8,5
Une assez forte menace	29,3
Une faible menace	48,8
Pas une menace du tout	11,8

Parmi les Québécois qui éprouvent ce sentiment, on retrouve davantage les personnes résidant en régions périphériques, les gens âgés entre 25 et 44 ans, les francophones, les hommes, les gens plus scolarisés (niveau universitaire) et les personnes dont le revenu familial se situe entre 20 000 \$ et 39 999 \$.

À l'opposé, les sous-groupes suivants sont ceux chez lesquels on observe les plus fortes proportions de répondants estimant que le fait de libérer ces personnes contrevenantes constitue une très forte ou une assez forte menace. Il s'agit des résidents de l'île de Montréal, des personnes âgées de 55 ans et plus, plus particulièrement celles de plus de 65 ans, des anglophones et des allophones, des

Nsp/Nrp

1,6

femmes, des gens moins scolarisés (niveau primaire) et des personnes disposant d'un faible revenu familial

(20 000 \$ et moins).

À quelques variations près, on remarque que ces derniers segments de population chez lesquels on constate une tendance plus prononcée à considérer les personnes contrevenantes comme une menace sont les mêmes que ceux chez lesquels il fut observé précédemment un sentiment d'insécurité plus marquée; plus on est insécure, plus on estime que ces personnes constituent une menace. Il ressort également que les personnes victimisées au cours des douze derniers mois ont davantage tendance à soutenir que ces personnes représentent une menace. On se rappelle toutefois qu'il s'agit de moins 20 % de la population.

Près d'un Québécois sur deux connaît certaines particularités du système carcéral provincial

Des sept particularités soumises aux répondants en rapport avec le système carcéral correctionnel administré par la province, trois s'avèrent assez largement connues: il s'agit de l'accès pour les détenus à des activités de travail et de formation (78,6 %), du fait que les établissements de détention provinciaux regroupent moins de criminels dangereux que les pénitenciers fédéraux (68,5 %) et du coût, pour le gouvernement, d'un détenu dans un centre de détention provincial (73,1 %). Le taux de connaissance des quatre autres aspects présentés apparaît plus faible (environ 50 % et moins) (voir tableau 4).

Tableau 4

Je vais vous parler maintenant des centres de détention ou des prisons qui sont administrés par le gouvernement du Québec; je vais vous lire les affirmations et vous me direz si, à votre avis, elles sont vraies ou fausses. Si vous n'êtes pas sûr de la réponse, n'hésitez pas à me le mentionner. (n=1008)

	Vrai	Faux	N'est pas sûr	Nsp/Nrp
	(%)	(%)	(%)	(%)
Q.6 Seules des peines de moins de deux ans sont purgées dans les prisons provinciales.	51,6	17,3	21,0	10,1

Q.7 Les détenus des prisons provinciales peuvent être libérés après avoir purgé le un sixième de leur sentence.	49,8	22,2	19,0	9,1
Q.8 Les détenus des prisons provinciales ont accès à des activités de travail et de formation.	78,6	6,2	11,1	4,1
Q.9 Les criminels dangereux sont surtout dans les pénitenciers fédéraux.	68,5	12,5	13,5	5,5
Q. 10 La plupart des détenus des prisons provinciales purgent des peines pour des délits contre la propriété, par exemple des vols ou des infractions au code de la route, et non pour les délits contre la personne.	41,8	32,3	19,2	6,7
Q.11 Chaque détenu des prisons provinciales coûte au gouvernement environ 40 000 \$ par année.	73,1	11,3	11,4	4,2
Q.12 Actuellement, en ce qui concerne les personnes condamnées à des peines de moins de deux ans, trois personnes sur dix sont dans des programmes de réinsertion sociale à l'extérieur des prisons.	58,1	12,6	19,6	9,7

Les résultats obtenus à la suite de la création d'une variable appelée « Niveau de connaissance » révèlent que près de la moitié des Québécois (48 %) auraient une connaissance globale moyenne des éléments relatifs au système carcéral qui leur ont été soumis. Toujours, selon la typologie créée, le tiers de la population (32,2 %) aurait une bonne connaissance tandis qu'une personne sur cinq (19,8 %) en aurait une mauvaise.

Parmi chacune des catégories définies pour confectionner cette variable, les sous-groupes suivants sont ceux qui se distinguent le plus de par leur présence significativement plus importante: pour ceux ayant une connaissance moyenne, on retrouve davantage des personnes ayant une scolarité collégiale; pour ceux ayant une bonne connaissance, on retrouve davantage des personnes résidant dans des régions plus périphériques, âgées de 55 à 64 ans, des francophones, des hommes, des personnes ayant une scolarité secondaire dont le revenu familial se situe entre 20 000 \$ et 39 999 \$ de même que celles ayant un revenu égal ou supérieur à 80 000 \$; ceux qui ont une mauvaise

connaissance présentent essentiellement les mêmes caractéristiques que les personnes qui sentent que les personnes contrevenantes libérées représentant une menace mise à part la caractéristique de l'âge qui est dans ce cas-ci constituée des personnes âgées entre 18 et 24 ans de même que celles de 65 ans et plus.

Enfin, il importe de noter que les points de vue exprimés face à la menace potentielle que peut représenter la personne contrevenante libérée de la prison et vivant en société n'apparaissent pas être directement reliés au niveau de connaissance des réalités carcérales.

Des points de vue partagés quant au rôle premier de la société face aux personnes contrevenantes

À la lumière des résultats de l'enquête, force est d'admettre que la population est divisée quant à l'objectif premier que doit poursuivre la société face aux personnes ayant commis des délits mineurs. En effet, trois objectifs sont retenus dans des proportions à peu près équivalentes, quoique le premier d'entre eux, de nature tolérante, se démarque légèrement. Ce sont: de permettre aux personnes ayant commis des délits mineurs de retrouver une vie normale (27,1 %), de décourager les gens de commettre des délits (22,8 %) et, approche plus répressive, de punir ceux qui commettent des délits (20,7%). Finalement, protéger les citoyens contre le délit et réparer le tort commis à la victime constituent des objectifs que prioriseraient respectivement 15,7 % et 11,3 % des Québécois. (voir tableau 5).

Tableau 5

Q.4. Face à des personnes coupables de petits délits, quel est, selon vous, l'objectif que la société doit poursuivre en premier? Est-ce...? (n=1008)

	(%)
De permettre aux personnes ayant commis des délits de retrouver une vie normale	27,1
De décourager les gens de commettre des délits	22,8

Parmi ceux qui sont proportionnellement plus nombreux à adopter une attitude tolérante en indiquant que l'objectif premier de la société en regard de personnes contrevenantes devrait consister à leur permettre de retrouver une vie normale, on retrouve: les résidents de la région de Québec Chaudière-Appalaches, les 45-54 ans, les francophones et les personnes disposant d'un faible revenu familial (moins de 20 000 \$: 32,8 %).

Les tenants d'une société qui viserait d'abord à décourager les gens de commettre des délits s'observent, quant à eux, en proportions plus

De punir ceux qui commettent des délits	20,7
De protéger les citoyens contre le délit	15,7
De réparer le tort commis à la victime	11,3
(Tous ces objectifs sont importants)	1,3
Nrsp/Nrp	1,1

importantes parmi les 25-34 ans, les plus scolarisés (niveau universitaire) et les personnes disposant d'un revenu familial moyen (40 000 \$ et 59 999 \$) ou élevé (80 000 \$ ou plus).

Pour leur part, ceux qui considèrent que la société devrait plutôt privilégier la répression, c'est-à-dire punir ceux qui commettent des délits, sont plus souvent des allophones, des anglophones et des personnes ayant

tout au plus effectué des études de niveau secondaire.

Enfin, ajoutons que la tendance à penser que la société devrait adopter la ligne dure vis-à-vis des personnes coupables de délits mineurs en les punissant pour leurs fautes est significativement plus prononcée parmi les personnes estimant que ce type de personnes représente une très forte (39 %) ou une assez forte (26,6 %) menace pour la sécurité de la population. À l'inverse, la propension à privilégier des approches plus tolérantes s'observe davantage chez ceux qui ne perçoivent pas ces personnes comme une véritable menace.

L'étude démontre également, à partir de l'élaboration d'un indice de tolérance construit à l'aide de six variables, qu'il existe une forte corrélation entre cet indice et deux des variables socio-démographiques étudiées. Il s'agit de la scolarité et des revenus. En effet, on observe que plus les gens sont scolarisés et plus ils disposent d'un revenu familial élevé, plus le score moyen qu'ils obtiennent pour leur tolérance est également élevé.

Ouverture à une utilisation accrue des mesures sentencielles substitutives à l'emprisonnement: un niveau d'appui assez important et qui s'accroît dans un contexte d'économies substantielles pour l'État

Dans un contexte général, une assez importante majorité de Québécois, soit 61,3 %, se montrent ouverts à une utilisation accrue des mesures sentencielles substitutives à l'emprisonnement telles la suspension du permis de conduire, le dédommagement des victimes et les travaux communautaires. En effet, cette proportion de la population est d'avis que l'on devrait privilégier davantage cette approche en guise de substitut aux peines d'emprisonnement imposées à ceux ayant été trouvés coupables de délits mineurs. Le quart de la population (25,3 %) se montre plutôt en faveur d'un statu quo à ce chapitre alors qu'un Québécois sur dix (10,4 %) affiche une plus grande intolérance en estimant qu'une telle approche devrait être moins souvent utilisée qu'elle ne l'est actuellement (voir tableau 6).

Placés dans le contexte où un accroissement du recours aux mesures sentencielles substitutives permettrait au gouvernement, grâce aux places ainsi libérées dans les établissements de détention, d'économiser des millions de dollars, les Québécois démontrent une ouverture encore plus grande à l'endroit d'un changement d'orientation dans ce domaine. Dans la mesure où les peines imposées impliqueraient toutefois une certaine forme de contrôle (surveillance), l'appui de la population à l'égard d'une utilisation plus fréquente des mesure sentencielles alternatives atteindrait alors 82,5 %.

D'autre part, il apparaît clair qu'un lien existe entre l'ouverture à une utilisation accrue des mesures sentencielles alternatives et la façon de percevoir les contrevenants en liberté surveillée. L'étude tend en effet à démontrer que ceux qui considèrent ces derniers comme une menace pour la sécurité de la population ont davantage tendance à penser que le recours à ces mesures devrait être moins fréquent, et vice-versa.

Tableau 6

Q.5. Actuellement, il existe une attitude à l'égard des personnes condamnées pour de petits délits qui consiste à remplacer la peine de prison par d'autres mesures telles la suspension du permis de conduire, le dédommagement des victimes et les travaux communautaires non rémunérés. De façon générale, pensez-vous qu'on devrait utiliser davantage cette approche, qu'on devrait la conserver comme maintenant ou qu'on devrait l'utiliser moins souvent ? (n=1008)

	(%)
L'utiliser d'avantage	61,3
La conserver comme maintenant	25,3
L'utiliser moins souvent	10,4
(Ne jamais l'utiliser)	0,4
Nsp/Nrp	2,6

Bon nombre de Québécois semblent ouverts à l'idée de s'impliquer dans le processus de réinsertion sociale des personnes contrevenantes

Les informations recueillies à cet effet révèlent que 45,3 % des Québécois se montrent réceptifs à l'idée de collaborer personnellement et de façon concrète au processus de réinsertion sociale de personnes contrevenantes jugées non dangereuses. Près d'une personne consultée sur dix (8,9 %) exprime même une volonté ferme (probabilité très forte) de s'impliquer à ce niveau si sa collaboration était sollicitée. Évidemment, un effet de désirabilité sociale et d'attrait philanthropique jouent pour une telle question (voir tableau 7).

Certains sous-groupes démontrent une plus large volonté d'implication (probabilité assez ou très forte). Ce sont: les plus jeunes (18-24 ans), les allophones, les anglophones et les personnes plus scolarisées (niveaux universitaire et collégial).

Tableau 7

Q.17. Si on vous demandait de collaborer personnellement à la réinsertion sociale d'un ex-détenu non dangereux en lui consacrant, par exemple, une heure par semaine de votre temps dans un organisme bénévole qui s'occupe de ce genre de personnes, diriez-vous que la probabilité que vous collaboriez de cette façon serait... ? (n=1008)

	(%)
Très faible	23,3
Plutôt faible	29,8
Assez forte	36,4
Très forte	8,9
Nsp/Nrp	1,5

Évidemment, moins on considère les contrevenants en liberté surveillée comme une menace pour la sécurité de la population, plus la volonté d'implication exprimée est élevée.

Conclusion

L'étude démontre l'influence déterminante qu'exercent sur la plupart des dimensions mesurées les perceptions entourant la question de la menace pour la sécurité de la population que représentent des personnes contrevenantes condamnées à l'emprisonnement pour des délits mineurs et remises en liberté. En ce sens, plusieurs éléments dégagés de cette étude favorisent la mise en oeuvre du virage entrepris par les Services correctionnels du Québec notamment face :

- à la conviction fondamentale que la réinsertion sociale des personnes

contrevenantes constitue le meilleur moyen de protéger de façon durable la société et pour ce faire, qu'il importe de contribuer à cette réinsertion en association avec la communauté.


Les résultats du sondage nous indiquent que 27% des personnes sondées croient que l'objectif premier de la société face aux personnes ayant commis des délits mineurs est de leur permettre de retrouver une vie normale. De plus, 45 % des Québécois se montrent réceptifs à l'idée de collaborer personnellement et de façon concrète au processus de réinsertion des personnes contrevenantes. Plus spécifiquement, 9 % des personnes consultées expriment une volonté ferme (probabilité très forte) de s'impliquer.

Un autre élément identifié dans cette étude qui laisse croire que le virage des Services correctionnels du Québec est possible consiste:

- à la conviction également fondamentale de recourir aux systèmes pénal et correctionnel, et plus particulièrement à l'incarcération avec modération et, pour ce faire, de s'assurer que cette préoccupation soit partagée par les acteurs pénaux et sociaux.

Les résultats du sondage nous indiquent que 61% des Québécois ne pensent pas que les personnes contrevenantes actuellement en liberté surveillée qui ont été condamnées pour des délits mineurs à des peines d'emprisonnement de moins de deux ans représentent une véritable menace pour la sécurité de la population. De plus, 61 % des Québécois se montrent ouverts à une utilisation accrue des mesures sentencielles autres que l'incarcération pour les personnes ayant été trouvées coupables de délits mineurs (suspension de permis de conduire, dédommagement des victimes, travaux communautaires). En outre, 83% des Québécois se montrent ouverts à un recours accru à des mesures substitutives à l'emprisonnement parce que ces autres mesures seraient plus économiques mais à la condition que les autres peines imposées soient accompagnées d'une certaine forme d'encadrement.

Source : [Rédaction](#)

 2000-09-22 17:14

Réalisation

Mise en garde

Faits et Chiffres se veut un organe privilégié de partage d'information sur diverses recherches touchant le domaine correctionnel. Les articles publiés dans ce bulletin n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et ne traduisent pas nécessairement les opinions de la Direction générale des services correctionnels du Québec.

Conception du numéro : Nicole Soucy, agent de recherche

Coordination et édition : Marc Cadoret

Distribution : Marc Cadoret

Traitement de texte : Francine Hardy

Direction : Michel Roberge, directeur Direction du partenariat et du conseil en services correctionnels

Adresse :

Faits et Chiffres

2525, boul. Laurier, 1^{er} étage

Tour Saint-Laurent

SAINTE-FOY (Québec) G1V 2L2

Téléphone : (418) 528-0289

Télécopieur : (418) 644-5645

2001-08-28 11:15